

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 27 octobre 2016

Absente et excusée : Sabine MAHIEU. Madame DASSONVILLE est absente en début de séance.

La séance est ouverte à 18 h 30 et, à la demande du Président, une minute de silence est respectée en mémoire de Madame Micheline GRAVET, épouse de l'ancien Bourgmestre Willy MAHIEU et maman de Sabine MAHIEU, Conseillère Communale.

Monsieur VIVIER intervient de suite au sujet des pompiers. Il reproche au Bourgmestre d'avoir voté favorablement pour le budget de la zone de secours à l'instar des autres Bourgmestres. Ce vote positif marque selon lui accord sur la construction des nouvelles casernes aux dépens de celle d'Antoing ce qui signifie que celle-ci disparaîtra.

Le Président rétorque que voter le budget de la zone était une prise de responsabilité de sa part. En effet, le budget permet avant tout à la zone de fonctionner, aux pompiers d'être payés et être équipés et aussi au citoyen d'être secouru ! Il précise qu'il était est et restera toujours contre la suppression de la caserne d'Antoing mais que lorsqu'il pose la question à un professionnel, à savoir le Chef de Zone, Monsieur LOWAGIE, ce dernier stipule que « l'aide adéquate la plus rapide sera respectée » que dire d'autre ??

Monsieur VIVIER précise que voter ce budget avec les investissements signifiait aussi l'acceptation de l'augmentation des dotations futures pour supporter ceux-ci. Le Bourgmestre rétorque que les mesures de suppression de diverses casernes visent justement à réduire l'impact financier pour les communes de la zone suite à la réforme des zones de secours et non l'inverse ! Il précise en outre que l'on n'entend nullement ou très peu se plaindre les autres Bourgmestres et conseils communaux concernés par les suppressions de casernes.

Monsieur VINCENT souligne qu'il ne peut être reproché aux conseillers d'Antoing de défendre leur caserne contrairement aux autres entités et demande ce qu'il adviendra du service d'ambulance. Sa situation est-elle pérenne ou non ? Le Président posera cette question au Chef de zone et précise néanmoins que les professionnels d'Antoing partiront vers Tournai. Quant à la cessation d'activités de la caserne, on cite pour l'instant l'année 2023...

1. Finances communales

Le Président informe l'Assemblée de l'approbation par le Ministre en charge, du compte 2015, en date du 16 septembre 2016 et tient à remercier le Directeur Financier, le Directeur Général et le personnel qui a contribué à ce résultat.

Agent traitant : Dieudonné MAKUANGA
Politique responsable : Bernard BAUWENS

Madame DASSONVILLE entre en séance.

2. Finances des Fabriques d'Églises et Synode

a) Modification budgétaire n° 1/2016 de la Fabrique d'Église Saint Pierre d'Antoing

A l'unanimité, le conseil communal approuve la modification budgétaire présentée par la Fabrique d'Église d'Antoing avec un subside extraordinaire de la commune de 28.293,67 €.

b) Budgets 2017 des Fabriques d'Églises d'Antoing, de Bruyelle, de Calonne, de Fontenoy, de Maubray, de Péronnes, et du Synode de l'Église Protestante Rongy-Taintignies

Monsieur VINCENT souhaite que l'on précise la manière dont ces budgets sont examinés et revus.

Monsieur VINCENT précise que certaines fabriques n'avaient pas suivi la circulaire budgétaire communale demandant de geler les salaires et se demande le pourquoi d'une telle mesure. Madame DELEPINE signale que nous devons suivre la circulaire laquelle a été élaborée sur base des analyses du bureau du Plan.

A l'unanimité, le Conseil Communal décide d'approuver les budgets 2017 suivants, selon les modifications apportées :

- Fabrique d'Église d'Antoing
Part communale de 27.964,70 € au lieu de 29.589,70 €.
- Budget 2017 Fabrique d'Église de Bruyelle
Part communale de 24.699,47 € au lieu de 34.351,25 €.
- Budget 2017 Fabrique d'Église de Calonne
Part communale de 8.129,42 € au lieu de 8.564,49 €.
- Budget 2017 Fabrique d'Église de Fontenoy
Part communale de 10.205,45 €
- Budget 2017 Fabrique d'Église de Maubray
Part communale de 13.272,35 € au lieu de 13.710,86 €.
- Budget 2017 Fabrique d'Église de Péronnes
Part communale de 13.785,98 € au lieu de 14.307,18 €.
- Budget 2017 Synode de l'église protestante EPUB Rongy-Taintignies
Part communale Antoing (127/335) de 3.296,45 €.

Monsieur VINCENT souhaitant savoir comment l'on procède à l'étude de ces budgets depuis la réforme, Madame DELEPINE précise que ces budgets sont d'abord analysés par l'Évêché. Les remarques éventuelles formulées par ce dernier ne peuvent être contestées par le Conseil. A sa question concernant la Fabrique de Bruyelle, Madame DELEPINE précise que les crédits prévus pour les cloches ont été maintenus mais que les travaux relatifs à l'enlèvement des fientes de pigeon seront confiés à la main d'œuvre communale par mesure d'économie.

Monsieur VINCENT signale que certaines Fabriques avaient prévus une indexation de 1 % des salaires et que le Collège a supprimé cette indexation. Selon lui, il n'est pas normal de geler les salaires. Madame DELEPINE et le Directeur Général précisent que cela est imposé dans la circulaire budgétaire du Ministre FURLAN et qu'il n'y a pas lieu de déroger à celle-ci.

A l'unanimité, le Conseil approuve les budgets 2017 des fabriques d'église d'Antoing, Bruyelle, Calonne, Fontenoy, Maubray et Péronnes ainsi que celui du synode de l'église protestante de Rongy-Taintignies.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

3. Marché public

Marché public d'achat de columbaria et citernes – année 2016 – Approbation du Cahier Spécial de Charges – fixation du mode de passation de marché et des conditions du marché.

Il est proposé au Conseil de marquer accord sur le cahier spécial des charges et les conditions du marché et de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

Monsieur VINCENT demande pourquoi repasser ce marché chaque année plutôt que d'en faire un pluriannuel. Le Directeur Général précise que ce marché est effectué selon les besoins dans nos cimetières. Avoir des stocks importants de columbariums ou de citernes coûterait à la commune. Chaque cimetière est géré séparément et on adapte l'offre à la demande.

A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier spécial des charges, choisit la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché et fixe les conditions du marché.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Fonds Régional d'Investissement Communal (FRIC)

Travaux de réfection de la Grand Rue et de parties de rues adjacentes – approbation de la fiche voirie

Dans le cadre de la programmation 2017-2018 du plan d'investissement communal, la ville d'Antoing bénéficie d'un montant de 204.409€ de subside.

Il est proposé au Conseil communal d'inscrire le projet « *Travaux de réfection de la Grand'Rue et de parties de rues adjacentes* » vu qu'il répond parfaitement aux conditions d'éligibilité. Ce projet consiste à remplacer le pavage des zones de circulation automobile par un revêtement en béton imprimé. Le HIT, auteur de projet, a estimé le montant des travaux à 413.692,87 € hors TVA (500.568,37 € TVA comprise).

- Subsidés FRIC : 204.409,00 €
- Part communale : 296.159,37 €

Suite au passage caméra, il appert que des travaux d'égouttage seront nécessaires (mise en conformité des raccordements en domaine public, étanchéisation du collecteur, etc). Ceux-ci sont estimés à 190.000 € hors TVA et seraient pris en charge par la SPGE.

Le Président précise que l'ovoïde est en bon état mais que certains raccordements dans ce dernier sont à refaire.

Monsieur VINCENT regrette que la totalité de la subvention soit prise en une fois par un seul projet et que dès lors, rien ne sera fait dans les villages. Il estime que se limiter à la réfection de la voirie centrale est un bon choix. Cependant, on ne résout pas les problèmes d'inondations dans la Grand'Rue. Qu'en est-il par ailleurs de la mobilité prévue dans cet axe et qu'en est-il du phasage des travaux ? Le phasage permettra de limiter l'impact pour les commerces et la mise en place d'un petit comité de riverains durant les travaux serait une bonne chose.

Monsieur VIVIER se dit content que des recherches aient été effectuées sur l'égouttage. Celles-ci confirment que les craintes du Groupe GO étaient fondées. Il estime que les zones de parking vont également s'user et qu'il est dommage de ne pas les refaire. Quant aux trottoirs, les riverains se plaignent qu'ils sont glissants. Enfin, des potelets sont à supprimer. Il signale qu'il est dommage de mettre tous les subsides du FRIC sur un seul projet est estime que ce projet n'est pas finalisé, les plans n'étant même pas disponibles. Il ne s'agit pas d'un projet abouti et étudié en profondeur !

Le Directeur Général précise que le projet de réfection de la Grand'Rue absorbe en effet la totalité du FRIC pour les années 2017-2018 mais qu'il ne faut pas oublier que les travaux de réfection des voiries en béton de l'entité ont été inscrits dans le FRIC 2013-2016. Par ailleurs, une somme de 300.000 € avait initialement été prévue pour la réfection de la Grand'Rue sur fonds propres. Avec le même montant, on va beaucoup plus loin. Le projet permettra à l'avenir de mettre cette voirie, si le Conseil le décide, en sens unique sans devoir refaire de lourds investissements.

Par ailleurs, le Directeur Général rappelle que les problèmes d'inondation ne se situent pas dans la Grand'Rue mais bien sous la Place du Préau. Des conduites d'impétrants traversent les conduites et devront être supprimées ou déplacées par ces derniers avant les travaux. Il rappelle également que les eaux sont divisées entre deux conduites sous la Place du Préau. Des analyses caméra seront prochainement réalisées et des travaux pourront y être effectués notamment avec des crédits issus de la SPGE. Enfin, il rappelle que la présente décision consiste en l'inscription du projet de la Grand'Rue dans le FRIC 2016-2017. On n'en est pas au stade du cahier des charges et des plans affinés qui seront présentés en détail lors d'un prochain Conseil Communal. Le dossier en l'état est pour le moins très avancé contrairement aux dires de Monsieur VIVIER.

Par 15 voix pour et 3 abstentions (Groupe GO), le Conseil approuve l'inscription du projet de « travaux de réfection de la Grand'Rue et de parties de rues adjacentes »

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER
Politique responsable : Thierry DESMET

5. Plan Communal d'Aménagement

PCA n° 3.3 ter dit « Quartier de la Pêcherie » - Dispense de réalisation d'un rapport sur les incidences environnementales - confirmation

En date du 12/08/2015, le Conseil communal avait décidé que le Plan communal d'aménagement n°3.3 ter ne ferait pas l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales.

Suite à un contact avec le SPW – DGO4, il appert que de nombreux recours ont été introduits dans ce type de dossiers.

Il nous a donc été demandé d'étayer notre motivation, notamment en sollicitant l'avis d'instances supplémentaires non prévues par le Code (Cellule Ram, Voies Hydrauliques, etc....).

Vu que ces avis sont favorables ou conditionnels, il est proposé au Conseil de confirmer sa décision du 12 août dernier.

Monsieur VIVIER rappelle qu'il y a plus d'un an, on avait déjà parlé de ce projet, le considérant comme presque sorti de terre. On en est encore bien loin et il estime que ce dossier est pour le mois brouillon.

Le Président rétorque que la lenteur administrative des importants dossiers est mise sans cesse sur le dos de la commune ce qui n'est pas le cas. Des entreprises viennent investir dans des projets sur Antoing et il s'étonne que le Groupe GO ne puisse être pour.

Par 15 voix pour et 3 abstentions (Groupe GO), le Conseil décide de solliciter la dispense de réalisation d'un rapport sur les incidences environnementales pour le PCA n° 3.3 ter dit « Quartier de la Pêcherie ».

Agent traitant : Caroline DELBAUVE
Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Intercommunales

Le Conseil Communal est invité à marquer accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale IPALLE prévue le 14 décembre 2016 :

Ordre du jour : Approbation du plan stratégique exercices 2017-2018-2019.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'Intercommunale IPALLE du 14 décembre 2016.

Agent traitant : Martine ROOS
Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Gestion des déchets

Coût-vérité des déchets – budget 2017

Le Conseil Communal est invité à marquer accord sur le taux de couverture coût vérité de 96%, suivant les éléments ci-dessous :

– Somme des recettes prévisionnelles	398.130,00
– Contributions pour la couverture du service minimum	342.530,00
– Produit de la vente des sacs	55.600,00
– Sommes de dépenses prévisionnelles	413.058,35
– Taux couverture coût-vérité	96 %

Monsieur VINCENT estime que l'antoinien célibataire est lésé par la taxe mise en place. En effet, pour une famille avec enfants, le coût moyen annuel s'élève à 35 € par personne; pour un ménage de deux personnes, ce coût s'élève à 50 € par personne et pour un isolé à 80 €. Il estime cela tout à fait anormal. Les charges devraient être les mêmes que l'on vive seul ou non.

Le Président rétorque que l'on peut toujours critiquer les taxes mais rappelle qu'Antoing est l'une des communes les moins taxées de Wallonie Picarde.

Monsieur VIVIER s'étonne que dans un Collège on parle d'un taux de couverture à 95 % et ici à 96 %. Le Directeur Général précise qu'effectivement il avait fait modifier à

posteriori un chiffre erroné et rappelle que la date de fixation des points à l'ordre du jour du Conseil ne correspondait pas avec l'information donnée au Collège en question.

Par 14 voix pour et 4 abstentions (Groupes GO et UCA), le Conseil marque accord sur le coût vérité 2017.

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Subsides aux sociétés

A l'unanimité, le Conseil marque accord pour l'octroi d'un subside exceptionnel aux Bourleux de la Terrasse, d'un montant de 500 €, pour le tournoi du Rosaire.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Droit d'interpellation

Réponse suite à l'interpellation d'un citoyen : « Sécurité des enfants scolarisés dans les écoles communales de l'entité » : information.

Monsieur BAUWENS suspend la séance pour donner la parole à Monsieur ROBETTE.

Monsieur ROBETTE, se présentant comme riverain de l'école de Fontenoy, reprend le texte de son interpellation :

Les autorités communales sont directement responsables de 4 implantations scolaires situées à Bruyelle, Colonne, Fontenoy et Péronnes. Les abords de ces sites et de ceux des autres établissements (Communauté française, libre,...) sont également de sa responsabilité. Que peut-on constater extérieurement ?

D'une manière générale, la présence du panneau A23 (enfants), parfois du panneau F4a (30km/h) et très rarement de la combinaison des deux pour indiquer l'abord d'une école.

1. Ecole Péronnes : Nouveaux bâtiments et espace bien fermé. Les enfants ne doivent pas sortir sur la voie publique notamment pour accéder au hall des sports.
2. Ecole de Colonne : De nouveaux bâtiments sont en construction. Le bâti semble proche de la voirie et mal intégré à son environnement architectural.... À suivre.
3. Ecole de Bruyelle : Une devanture bien aménagée et végétalisée rendant l'approche voiture quasi impossible (mais qu'en est-il de l'accès pour les secours ?). L'accès piéton au site (avant et arrière) se fait sans difficulté car il n'est pas clôturé. Un muret sépare l'espace récréatif de l'espace public.
4. Ecole de Fontenoy : Le confort des enfants et leur sécurité me semblent quant à eux très insuffisants.

La situation actuelle de l'école de Fontenoy dont la Ville est propriétaire:

1. Un bâtiment en dur avec les affectations suivantes :

- ✓ Bloc de gauche : la classe maternelle ;
 - ✓ Bloc central : deux logements et à l'arrière le bureau de la directrice de l'école sans aucune vue sur l'avant du bâtiment.
 - ✓ Bloc de droite : la classe primaire.
 - ✓ La circulation dans le bâtiment se fait par d'étroits couloirs avec chicanes à angles droits.
 - ✓ L'espace toilette très sommaire : 2WC étroits au fond d'un étroit couloir d'accès ;
2. 1,5m devant le bloc de droite, deux classes cabines assemblées et munies chacune d'une porte donnant directement sur la voie publique ;
 3. Un container placé à l'arrière du bloc de droite dans la zone de récréation servant à stocker les produits d'entretien ;
 4. Un parking « anarchique » devant l'établissement scolaire contre les classes cabines.

Pour les installations énoncées et notamment des classes cabines de Fontenoy :

La police et les pompiers ont-ils validé ces installations ?

Quoi qu'il en soit :

1. Pensez-vous avoir œuvré pour la sécurité et le confort des enfants et des enseignants ?

En effet :

- a. Ne sont-ils pas à la merci d'un accident domestique ?
 - b. Etant à l'extérieur de l'enceinte de l'école, ne sont-ils pas à merci d'un « prédateur », ou d'un attentat ou d'un chauffard qui pourrait percuter les classes cabines ?
 - c. Le câble de branchement électrique a-t-il été placé avec délivrance d'un certificat de conformité (Vincotte) ?
 - d. Les classes disposent-elles d'un raccordement à l'eau potable ? Si oui est-il conforme (gel) ?
2. Ces nouvelles cabines, venant semble-il de Hollande, sont-elles conformes à notre législation ? (hauteur, volume/nb d'élèves, largeur des portes, accès PMR, conditions de logement...) ;
 3. Respect du CWATUP :
 - a. Le placement des classes cabines a-t-il fait l'objet d'un permis d'urbanisme validé par l'Urbanisme de Mons ?
 - b. Pourquoi les riverains n'ont-ils pas été avertis de ces travaux ?
 - c. Une enquête publique n'était-elle pas nécessaire pour certains de ces travaux ? Les proches riverains (-de 50m), ont toujours été placés devant le fait accompli.
 4. Les revenus de ces loyers figurent-ils dans le bilan financier de la commune ?

Qu'en est-il des compteurs d'eau, d'électricité, (de gaz) ?

PROPOSITIONS

1. Pour tous les accès aux écoles :

√ Placement de panneaux routiers A23 et F4a associés les accès des écoles et à une hauteur suffisante ;

2. Pour l'école de Bruyelle :

√ Clôture de sécurité autour de l'école de Bruyelle ;

3. Pour l'école de Fontenoy :

√ Agrémenter l'espace public devant le bâtiment scolaire en renforçant la sécurité des occupants du bâtiment par ex :

- blocs calcaires devant le bâtiment ;
- espace de verdure de repos et de détente ;
- places de parking délimitées ;
- Renforcement de la clôture de sécurité de l'espace scolaire pour éviter que des enfants jouent dans les champs pendant la récréation

√ Remettre les classes cabines à leur place initiale de 2003 c'est-à-dire à gauche et à l'intérieur du site « sécurisé » de l'école. La zone herbeuse à gauche du bâtiment a une superficie d'environ 7a et pourrait même être agrandie en achetant une parcelle de terre cultivée.

√ L'accès au site peut être envisagé par le début du chemin n°6 actuellement cultivé.

Le Directeur Général expose les réponses aux questions de Monsieur ROBETTE (voir annexe 1). Monsieur ROBETTE souhaite préciser que la commune avait envisagé de poser les conteneurs dans une zone de cours et jardins ce qui est interdit par le CWATUPE. Le Directeur Général rétorque que les communes peuvent, sur base de l'article 127 § 3 du CWATUPE, construire sur n'importe quelle zone du plan de secteur, pour autant que l'avis de l'autorité compétente soit favorable évidemment.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Procès-verbal

Le Conseil Communal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016. Monsieur VIVIER s'étonne de l'absence dans le procès-verbal de son point supplémentaire sur Your Nature (point 8 bis). Le Directeur Général s'en étonne mais vérifiera la chose.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Questions orales

Monsieur VINCENT signale qu'il semblerait que le dossier de la Résidence des Sablons ait connu son épilogue et demande ce qu'il en est. Il aimerait avoir un débat de fond sur la yourte et l'habitat léger. Il se souvient et comprend que l'on veuille éviter de se retrouver comme dans la situation de l'ancien camping de Péronnes. Enfin, il souhaite savoir si le Collège accepterait l'organisation d'une fête des pompiers bis le même jour que celle qui est organisée habituellement. En effet, une autre manifestation autour du potiron a été autorisée le jour de la Fête des Courges. Cela a pu induire en erreur des personnes venues pour se rendre pour la première fois à la Fête des Courges. Par ailleurs, le bouche à oreille peut nuire à d'autres lorsque des personnes sont mécontentes ou déçues.

Le Président précise que l'organisation visée ne nécessitait pas d'autorisation particulière vu son statut en domaine privé et l'absence d'une planification d'urgence à mettre en place. La Fête des Courges est une organisation reconnue et il semble peu probable que cette seconde organisation, vu sa faible ampleur, ait pu avoir un effet néfaste sur celle-ci. Néanmoins, il est effectivement toujours dommage que des organisations, quelles qu'elles soient, aient lieu simultanément sur notre entité mais rien ne l'empêche. Si les organisateurs sont dans leurs droits, il n'y a pas de raison que le Collège leur refuse l'autorisation d'autant plus si les services de police s'y montrent favorables !

Monsieur VIVIER demande que l'on ré-interviennet à l'arrière de l'école de Péronnes car les nids de poule réapparaissent. Lors de la dernière réunion de l'office du tourisme, la maquette de la future carte d'information et de présentation d'Antoing a été présentée. Si celle-ci est bien faite, tout comme celle d'il y a une quinzaine d'années, il serait intéressant d'y mentionner également les articles du Règlement général de Police indiquant les consignes à respecter aux abords du Grand Large. Tout comme les endroits adaptés aux randonnées équestres, pédestres, en vélo, ..., et les emplacements des poubelles publiques toujours aussi peu nombreuses. Monsieur DESMET verra ce qu'il est encore possible de faire, ces cartes devant rester lisibles.

Le Bourgmestre rappelle que les poubelles sont du ressort du SPW. En parlant du SPW, Monsieur VINCENT signale que de nombreux habitants sont satisfaits de la réparation du rond-point du Coucou.

En ce qui concerne la Résidence des Sablons, le Directeur Général rappelle que la demande de voirie ne nécessitait pas d'autorisation du Collège, celle-ci étant située en domaine privé. En revanche, le Collège a bien délivré une autorisation permettant de renforcer la zone de trottoir concernée par le charroi futur sous respect des conditions proposées par le HIT, Conseiller Technique de la commune en matière d'équipements de voirie. Il rappelle également l'historique de ce dossier (décision du Conseil Communal de 1972, fin des travaux en 78, ...).

En ce qui concerne la yourte, le Directeur Général précise que le Collège n'est pas contre le principe d'ériger une yourte ou un autre type d'habitat léger dans l'entité mais dans le cas qui nous occupe, le demandeur ne comprend manifestement pas que le terrain qu'il a acquis ne peut obtenir d'avis favorable pour y ériger un logement même en matériaux traditionnels ! En effet, ce terrain est situé à l'arrière de deux bâtiments qui sont destinés chacun à être divisés en deux logements. Il est inconcevable d'imaginer un logement à l'arrière de ceux-ci. Le Président confirme que le Collège ne s'oppose pas à l'habitat léger mais qu'il faut respecter les règles d'urbanisme et de sécurité en matière de qualité de logement.

Madame Marie MAHIEU souligne le changement de véhicule affecté au taxi social géré par le CPAS. Le véhicule actuel ne semblerait plus adapté aux personnes handicapées ce qui occasionne des surcoûts à ces personnes. Monsieur BILLOUEZ précise qu'un nouveau véhicule a été commandé et devrait être livré sous peu. Il confirme qu'en attendant celui-ci, le taxi social n'est plus en mesure de prendre les personnes devant se déplacer en chaise roulante mais cette situation n'est que temporaire.

Monsieur VERSHEURE demande ce qu'il en est de la mise à jour du revenu cadastral sur notre territoire. Avez-vous déjà des retombées pour notre commune ? Le Directeur Général signale que l'agent indicateur-expert engagé dans ce cadre a présenté un rapport très intéressant sur ce dossier aux membres du Collège Communal il y a peu mais que cet agent sera absent dès le mois de décembre en l'attente d'un heureux événement. Il propose que ce point soit présenté en séance du Conseil à son retour.

La séance est levée à 20 h 25.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS